



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Par courriel à : recht@babs.admin.ch

Département fédéral de la défense, de la
protection de la population et des sports
(DDPS)
Palais fédéral Est
3003 Berne

dossier traité par SE/SGSE
notre réf. A. 1/2024/95 – jw
votre réf.

Lausanne, le 24 octobre 2024

Prise de position sur la consultation « Système national mobile de communication sécurisée (CMS) »

Madame, Monsieur,

Dans votre courriel du 11 juillet 2024, vous avez invité la Ville de Lausanne à prendre position sur l'introduction d'un système national mobile de communication sécurisée (CMS). Nous vous en remercions.

Le projet de CMS est conçu comme une amélioration nécessaire, basée sur les leçons tirées des exercices nationaux de sécurité (notamment en 2019), qui ont démontré les faiblesses des réseaux existants. La Ville de Lausanne soutient cette évolution. Notamment parce qu'elle permettra une communication ininterrompue, l'échange d'informations rapide et sûr entre tous les services de secours et ce, sur une surface de couverture plus large.

La Ville de Lausanne exprime cependant une réserve quant à la répartition des charges financières liées à ce projet. Avec 70 % des coûts supportés par les cantons, nous craignons que ces dépenses soient partiellement transférées aux communes. Nous insistons sur l'importance de garantir une répartition équitable des coûts pour éviter une pression excessive sur les communes.

Hormis cette réserve, il est clair que la mise en place du CMS est un élément extrêmement favorable à la garantie de la sécurité et la continuité des communications pour les autorités et les services de secours de notre pays.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

S. Affolter